

Direction des infrastructures

Identifiant projet : 32278

Numéro définitif de l'acte :
ARNT20260415_09

ARRÊTÉ

**portant interdiction de la circulation
sur des routes départementales à
l'occasion du tour d'eure-et-loir du 24
au 26 avril 2026**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR,

VU le Code du Sport,
VU le Code de la Voirie Routière,
VU le Code de la Route,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
VU l'arrêté du 24 novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes et les instructions ministérielles modifiées qui en découlent (livre I – 4^{ème} partie – signalisation de prescription, Livre I - huitième partie - signalisation temporaire),

Considérant que pour permettre le bon déroulement de la 57^{ème} édition du Tour d'Eure-et-Loir, il y a lieu d'interdire la circulation routière sur les diverses routes départementales désignées dans les tableaux ci-annexés, sur les sections situées hors agglomération,

Sur proposition de Madame la Directrice générale des services,

ARRETE

Article 1 : Du 24 au 26 avril 2026, la circulation des véhicules sera interdite sur les routes départementales mentionnées dans les tableaux ci-annexés, sur les sections situées hors agglomération.

Article 2 : Les organisateurs assureront la gestion du trafic aux abords de l'évènement et dans tout le voisinage, aussi bien sur le trajet officiel de l'évènement, que sur les routes adjacentes et sécantes afin d'assurer une parfaite régulation du trafic et éviter tout danger. Lors du déroulement de l'évènement précité, l'interdiction de circuler sera appliquée à tous les véhicules non engagés officiellement. Ces prescriptions ne s'appliquent pas en cas de force majeure aux véhicules de secours, de gendarmerie et de police.

Article 3 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par affichage en Mairie, par affichage sur les lieux.

Article 4 : Ces dispositions d'exploitation de la circulation cesseront à la fin effective de chaque étape.

Article 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental d'Eure-et-Loir, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou de sa

publication sur le site internet du Conseil départemental d'Eure-et-Loir.

Le présent arrêté pourra également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'ORLEANS (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS) dans les mêmes délais.

La juridiction administrative pourra également être saisie par la plateforme Télérecours citoyens (www.telerecours.fr).

Article 7 : Mme la Directrice générale des services, et chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet dès qu'il aura été rendu exécutoire, en application de l'article L 221-2 du code des relations entre le public et l'administration

M. le Président de l'association Loisirs Evasion Vélo et Sports,

M. le Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie, rue du Maréchal Leclerc, LUCE.

Une copie est transmise pour information et à toutes fins utiles à :

M. le Préfet du département d'Eure-et-Loir,

Agences départementales d'ingénierie et d'infrastructures de la Beauce, du Drouais Thymerais, du Dunois, du Pays Chartrain et du Perche,

Mmes et MM. les Maires des communes concernées,

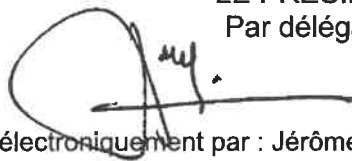
M. le Colonel, commandant le C.O.D.I.S., 7 rue Vincent Chevard, 28000 CHARTRES,

M. le Directeur de TRANSDEV Eure-et-Loir, 9 rue Jean Rostand, 28300 MAINVILLIERS,

M. le Directeur des Transports REMI.

Chartres, le

LE PRÉSIDENT,
Par délégation,



Signé électroniquement par : Jérôme PUEYO

Date de signature : 15/04/2026

Qualité : Directeur adjoint des infrastructures

2ème ÉTAPE - TOUR D'EURE-ET-LOIR - VENDREDI 24 Avril 2026

DÉPART : Mignières - ARRIVÉE : Mignières

Étapes (148 km) - (fictif: 1,5 km)

Coueurs

Départ prévu à : 12h30 PLACE DES GRANGES A MIGNIERES

ROUTE A PRENDRE	ITNÉRAIRE
DEPART FICTIF, PLACE DES GRANGES	
D123	Luplanté
D352-5	
D352-6	
D12	
D12	Ermenonville la Petite
D12	Epeautrolles
D124	
D124	Charonville
D124	Saint-Avit-les-Guespières
D28-1	
D941	
D124	
D124	Vieuvicq
D124	Mottereau
D124	Montigny-le-Chartif
D124	Frazé
D128	Montigny-le-Chartif
D124-3	
D124-3	
D124-4	Frazé
D15	
D110	
D110	La Croix-du-Perche
D110	Argenvilliers
D110	La Gaudaine
D5	Argenvilliers
D5	Beaumont-les-Autels
D368-3	
D368-7	
D368-7	Vichères
D368-7	Beaumont-les-Autels
D955	Vichères
D112-1	
D371-5	
D955	
D137-11	
D137-11	Souancé-au-Perche
D9	
D110-7	
D110-7	Trizay-Coutretôt-Saint-Serge
D112-1	
D368	Arcisses

D368	Champrond-en-Perchet
D368	Trizay-Coutretôt-Saint-Serge
D110-7	Champrond-en-Perchet
D110-7	Trizay-Coutretôt-Saint-Serge
D922	Champrond-en-Perchet
D922	Arcisses
D351-5	
D351-5	Saintigny
D5	
D103	
D103	Marolles-les-Buis
D351-2	
D103-11	
D103-11	Saintigny
D5	
D154	
D351-5	
D103-10	
D30-2	
D30-2	Combres
D30-2	Happonvilliers
D30-2	Nonvilliers-Grandhoux
D30-2	Les Châtelliers-Notre-Dame
D30-2	Marcheville
D30-2	Magny
D108	
D108-4	Blandainville
D108-4	
D921	Magny
D352-3	Bailleau-Le-Pin
D352-3	Blandainville
D352-3	Epeautrolles
D352-3	Sandarville
D124	Epeautrolles
D124	Ermenonville la Grande
D123	
D123	Meslay-le-Grenet
D149	
D149-9	
D149-9	Mignières
D124	
D124	Mignières face à l'hôtel de ville ARRIVEE entre 16:00 et 16:20

3^{ème} ÉTAPE - TOUR D'EURE-ET-LOIR - SAMEDI 25 avril 2026

DÉPART : Mainvilliers - ARRIVÉE : Janville (161 km) - (fictif: 4,7 km)

Coueurs

Départ prévu à 12H30 devant la mairie de Mainvilliers

ROUTE A PRENDRE	ITINÉRAIRE
	Mainvilliers - LIGNE DE DEPART FICTIF devant la mairie
D24	Mainvilliers
D24	Amilly
D24	Saint-Aubin-de-Bois
D342	
D121	
D121	Saint-Luperce
D121	Orrouer
D131	
D143	
D143	
D143	Cernay
D143	Fruncé
D108	
D108	Villebon
D108	Cernay
D143	Villebon
D143	Saint-Denis des-Puits
D143	Fruncé
D30	Saint-Denis des-Puits
D30	Les-Corvées-les-Yys
D30	Nonvilliers-Grandhoux
D30	Happonvilliers
D30	Montigny-le-Chartif
D922	
D922	Chassant
D922	Thiron-Gardais
D5	
D5	La Gaudaine
D5	Argenvilliers
D110	La Gaudaine
D368-3	
D368-3	Vichères
D371-3	
D371-3	Argenvilliers
D371-3	Vichères
D955	
D371-3	
D371	Béthonvilliers
D371	Vichères
D112	Béthonvilliers
D5	
D5	Beaumonts-les-Autels
D112	

D112	Authon-du-Perche
D372-7	
D372-7	Charbonnières
D137	
D13	
D13	Les Autels-Villevillon
D30	
D30	Unverre
D30	Chapelle-Royale
D921	
D365	
D365	Vald'Yerre
D17	
D17	Logron
D17	Dangeau
D17	Flacey
D360	Bonneval
D360	Saint-Christophe
D360	Saint-Maur-sur-le-Loir
D27	
D27	Dancy
D130	
D130	Pré-Saint-Evroult
D14-2	
D14-2	Bullainville
D14-2	Neuvy-en-Dunois
D14-2	Sancheville
D153	
D153	Eole-en-Beauce
D107	
D107	Ymonville
D22-1	
D22-1	Fresnay l'Evêque
D19	
D19	Trancrainville
D19	Janville-en-Beauce
D19	JANVILLE EN BEAUCE Rue de la Madeleine ARRIVEE entre 16h00 et 16h30

4ème ÉTAPE - TOUR D'EURE-ET-LOIR - DIMANCHE 26 AVRIL 2026
DÉPART : CHARTRES - ARRIVÉE : ABONDANT (149,1 km) - (fictif: 6,5 km)

Coueurs

Départ prévu à :

13:15, PLACE DES EPARS A CHARTRES

ROUTE A PRENDRE	ITINÉRAIRE
	CHARTRES DEPART FICTIF PLACE DES EPARS
D24	Mainvilliers
D24	Amilly
D24	Saint-Aubin-des-Bois
D24	Fontaine-la-Guyon
D125-2	Saint-Aubin-des-Bois
D125-2	Mittainvilliers-Verigny
D125-2	Dangers
D133	Mittainvilliers-Verigny
D133	Briconville
D121	Clévilliers
D148	Clévilliers
D134	Tremblay-les-Villages
D134	Clévilliers
D134	Tremblay-les-Villages
D134	Thimert-Gâtelles
D140-3	Saint-Sauveur-Marville
D140	Saint-Sauveur-Marville
D139	Le-Boullay-les-Deux-Eglises
D139	Aunay-sous-Crécy
D139	Tréon
D135-3	Marville-Moutiers-Brûlé
D135-3	Marville-Moutiers-Brûlé
D309-1	Marville-Moutiers-Brûlé
D121	Puiseux
D121	Puiseux
D140	Tremblay-les-Villages
D121	Tremblay-les-Villages
D26-1	Tremblay-les-Villages
D26-1	Tremblay-les-Villages
D325	Serazereux
D26	Serazereux
D26	Le Boullay-Thierry

D26	Ormoy
D139-1	
D139-1	Le Boullay-Thierry
D325	
D325	Le Boullay-Mivoye
D325	Villemieux-sur-Eure
D140	
D929	
D136-b	
D116	
D116	
D308-5	Charpont
D308	
D308	Mézières-en-Drouais
D308-4	
D308-4	
D147-8	Germainville
D147-8	Chérisy
D147-8	Germainville
D136-b	
D136-b	Serville
D147	
LIGNE ARRIVEE Allée du château à Abondant entre 16:30 et 17:00	